



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2012**

**DOSSIER N° 11 :**  
ASSOCIATION RICOCHET –  
SUBVENTION 2012

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Février 2012

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absent : 0**

**Excusés : 4**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAUDEAU, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : MME DESON (à M. BARRIER), M. FARGEON (à MME SOULAT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

**Absent** :

**Secrétaire** : MME MADELMONT

**DOSSIER N° 11 : ASSOCIATION RICOCHET – SUBVENTION 2012**

RAPPORTEUR : M. Bénédicte SALIN

La ville du BOUSCAT apporte son soutien à l'association de jeunesse et d'éducation populaire RICOCHET, agréée par l'Etat, pour les actions qu'elle développe en direction des enfants, des jeunes et des familles.

Les principaux pôles d'intervention de RICOCHET sont les suivants :

- le fonctionnement de la ludothèque,
- l'animation d'ateliers divers : peinture, hip-hop, improvisation, calligraphie, arts créatifs notamment,
- l'organisation de concerts de musique amplifiée,
- la mise en oeuvre d'actions en direction des familles, autour du lien social, de l'intergénérationnel,
- la participation à l'animation du quartier Jean Jaurès et à l'animation locale en général, dont la manifestation éco responsable Villa'jeux,
- l'organisation de stages culturels pour enfants,
- l'accompagnement des jeunes bouscatais dans le montage de leurs projets.

Par ailleurs, l'association RICOCHET a participé activement à la construction de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 30 novembre 2010 entre la ville du BOUSCAT et la CAF de la Gironde, constituant le fil conducteur de l'action publique en faveur des familles, des jeunes et de l'animation locale pour les années 2010 à 2013. Elle s'engage aujourd'hui dans la réalisation de diverses actions ou projets partenariaux définis dans les axes de développement de ladite CTG.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération en date du 24 mars 2011 concernant la signature d'une convention de partenariat entre la Ville du Bouscat et l'Association RICOCHET pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013,

**VU** les propositions d'actions 2012 et la demande de financement présentées par l'association RICOCHET le 6 décembre 2011,

**Considérant** que l'intérêt local le justifie et au vu de la demande du dossier de subvention,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Octroie une subvention de fonctionnement à l'association RICOCHET au titre de l'exercice 2012, de 71 670 euros, pour l'ensemble de son activité, intégrant le reversement de l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), pour l'activité Ludothèque,

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 7 Février 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET